



**Créneaux associatifs 18<sup>e</sup> arrondissement  
Cité Traëger/Ateliers Chapelle International/Préaux d'écoles  
Saison 2026-2027**

Chers partenaires associatifs,

Chaque année, la Mairie du 18<sup>e</sup> arrondissement met à disposition des associations de nombreux espaces au sein de ses équipements municipaux, sur des créneaux réguliers de septembre à juillet, mais également pendant certaines vacances scolaires, afin que les habitants puissent bénéficier de cours de langues, d'ateliers artistiques et culturels, d'activités physiques et sportives de permanences d'accompagnement social et d'accès aux droits, d'ateliers ludiques...

Pour la période comprise entre fin septembre 2026 et fin juin 2027, la Mairie du 18<sup>e</sup> ouvre un appel à manifestation d'intérêt pour l'obtention de créneaux associatifs au sein des espaces suivants :

- **trois salles du 1er étage de la Cité Traëger ;**
- **deux salles de danse et une salle d'arts plastiques des Ateliers Chapelle International ;**
- **des préaux ou des salles de classe d'écoles réparties dans tous les quartiers de l'arrondissement.**

Chaque association inscrite à la MVAC 18<sup>e</sup> pourra faire part de sa candidature pour disposer d'un ou plusieurs créneaux, en y détaillant les activités souhaitées via le formulaire joint.

Une commission d'attribution composée d'élus et de représentants des services de la Mairie du 18<sup>e</sup> étudiera ces candidatures et établira le planning d'occupation de l'année scolaire 2026-2027.

**Une réponse sera apportée à chaque demandeur fin juin/début juillet.**

Les associations retenues signeront une convention d'occupation avec la Mairie du 18<sup>e</sup>, avant le démarrage de l'activité. Cette convention précisera les modalités de mise à disposition temporaire des locaux.

**Il ne sera pas attribué de créneau par tacite reconduction sur l'année 2026/2027.**

**Les associations qui disposaient déjà d'un ou plusieurs créneaux au sein d'une salle durant l'année scolaire 2025-2026, doivent reformuler une demande et fournir une fiche bilan des activités réalisées en 2025-2026. Sans ces deux éléments, le dossier ne sera pas étudié.**

**[Nous vous remercions de compléter la demande en ligne avec attention en cliquant sur le lien ci-dessous avant le mercredi 10 juin 2026 :](#)**

➤ LIEN DE DEPOT DE CANDIDATURE

INFORMATIONS IMPORTANTES :

En application de la délibération 2023 DDCT 124 votée en décembre 2023 au Conseil de Paris, **une tarification s'applique pour la mise à disposition des salles municipales sur des créneaux réguliers associatifs.**

Les associations d'intérêt général local peuvent bénéficier pour leurs occupations récurrentes d'un abattement de 75%, 50% ou 25% qui prend en compte le tarif horaire réel qu'elles appliquent elles-mêmes auprès de leurs usagers dans la salle demandée. Les activités associatives entièrement gratuites, ou dont le tarif horaire réel est inférieur à 1€ par heure pour les usagers bénéficient d'une exonération totale de cette tarification.

Informations complémentaires à lire avant de compléter sa demande :

Critères d'attribution :

- Sont éligibles à cet appel à manifestation d'intérêt, les associations d'intérêt général et locales inscrites à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 18e. Une attention particulière est portée à celles disposant de ressources limitées.
- Les activités doivent être ouvertes à tous les habitants du 18e, favoriser la mixité sociale, interculturelle/intergénérationnelle, les échanges, le lien social entre les habitants, la citoyenneté, l'environnement, l'inclusion et le vivre ensemble.
- Le tarif d'accès aux activités sera pris en compte, pour favoriser une offre accessible au plus grand nombre.
- Les activités doivent être nouvelles ou complémentaires à l'offre existant déjà sur le quartier, en particulier au sein des Ateliers Chapelle International.

Les demandes pour les activités suivantes seront étudiées en priorité :

- ✓ Activités autour de la parentalité (groupe de paroles entre parents, activités parents-enfants)
- ✓ Loisirs, activités culturelles en direction notamment des enfants, des adolescents et jeunes adultes, des femmes isolées et des personnes âgées et/ou isolées.
- ✓ Activités autour de l'apprentissage des langues
- ✓ Accompagnement à la scolarité
- ✓ Accompagnement dans les démarches administratives et lutte contre la fracture numérique.
- ✓ Activités en faveur de l'engagement, la participation citoyenne l'égalité femmes-hommes, et le développement durable

### Assurance :

L'Association assumera la responsabilité civile des activités qu'elle organisera au sein des locaux mis à disposition. A ce titre, elle devra disposer obligatoirement d'une police d'assurance couvrant les risques encourus par ses activités au sein des locaux mis à disposition.

### Présentation des locaux et horaires d'ouverture

#### **Gymnase de la Cité Traëger, rue 19 Boinod, 75018**

**Début des activités la semaine du 14 septembre 2026. Aucune activité ne pourra débuter avant cette date.**

Lundi : 9h à 22h00

Mardi : 9h à 22h00

Mercredi : 9h à 22h00

Jeudi : 9h à 22h00

Vendredi : 9h à 22h00

Samedi : 9h à 18h00

Horaires réduits durant les vacances scolaires : uniquement du lundi au vendredi de 10h à 17h. Créneau maintenu le premier samedi des vacances, supprimé le deuxième et le troisième samedi des vacances.

### Capacité des salles :

Salle T1 : 10 personnes

Salle T2 : 20 personnes

Salle T3 : 40 personnes

Les trois salles sont équipées de tables et de chaises.

Les salles T2 et T3 sont équipées de matériel de vidéo projection.

**Ateliers Chapelle International 7, rue Pierre Mauroy, 75018 – réservés aux activités de danse, d'expression corporelle sous toutes ses formes, de gymnastique douce ou yoga (activités artistiques prioritaires).**

**Début des activités la semaine du 14 septembre 2026. Aucune activité ne pourra débuter avant cette date.**

**2 salles de danse** pouvant être réunies en une seule : sol en vinyle résistant adapté pour tout type de danse, barres de danse classiques, miroirs. Un vestiaire avec douches pour chacune des deux salles.

- Une salle de 40 m<sup>2</sup>
- Une salle de 50m<sup>2</sup>

Lundi : 09h à 21h30

Mardi : 10h à 13h et de 14h à 21h30

Mercredi : 10h à 13h et de 14h à 21h30

Jeudi : 14h à 21h30

Vendredi : 10h à 13h et de 14h à 21h30

Samedi : 10h à 13h et de 14h à 21h30

Dimanche de 09h à 21h30

-

- **1 salle d'arts plastiques** pour des cours de dessins (bande dessinée ; mangas etc...) avec tables de dessin et chaises pour des adultes (meublier adapté aux enfants uniquement à partir de 10 ans) et point d'eau. Une armoire partagée entre les associations pour stocker les productions et les crayons.

Lundi : 09h à 21h30

Mardi : 10h à 13h

Mercredi : 14h à 21h30

Jeudi : 10h à 13h

Vendredi : 18h à 21h30

Samedi : 14h à 18h

Dimanche de 09h à 21h30

**Salles d'écoles, minimum 1 école par quartier : Début des activités la semaine du 21 septembre 2026. Aucune activité ne pourra débuter avant cette date.**

- Préau et/ou Salles de classes
- De 18h30 à 21h.
- Uniquement pendant les périodes scolaires. Pas de créneaux pendant les vacances scolaires.